

# Un conflit d'usage dans les Cévennes



## Document 1 : L'avis d'une habitante de Barre

Bernadette Pons, agricultrice retraitée, défend son territoire bec et ongles. Elle gère un gîte rural réputé et s'est engagée de longue date au sein de différentes associations liées à l'histoire locale.

Elle constate : « Le pire je crois, c'est qu'on a divisé tout le monde avec ces histoires d'éoliennes. On a divisé les élus, divisé les amis et même certaines familles. Il y a ceux qui profitent de l'argent des éoliennes et les autres qui n'en ont que les inconvénients ». Côté nuisances, le bruit des « ventilateurs » est certainement la gêne la plus souvent soulignée par les riverains avant l'impact visuel.

## Document 2 : L'avis d'un élu communal dans le PNR

« Les éoliennes à Barre, on en parle depuis vingt ans », raconte le maire du village, Gabriel Roulenq. « Aujourd'hui que les mâts sont dressés, quelques personnes du village font savoir qu'elles sont contre. Mais il faut penser à l'avenir et favoriser les projets qui peuvent amener un plus pour Barre. »

La région est au centre d'un démarchage intense de la part des industriels de l'éolien. Son positionnement géographique, aux confluences des vents venants du Massif central, de la Méditerranée ou de l'Atlantique pour faire simple, en font un site favorable au développement de l'éolien. »

Source : article de La Dépêche daté du 16/06/2006 J. Schrepf

## Document 3 : L'avis d'un agriculteur

Sur Barre à nouveau, mais aussi sur Murasson, commune voisine de l'Aveyron. Jean-Marc Bascoul, agriculteur barrol, propriétaire d'une partie des terrains sur lesquels sont construites les éoliennes : « C'est une chance pour une zone de montagne comme la nôtre. C'est rare de pouvoir faire cohabiter l'agriculture et l'industrie sur le même territoire. L'éolien c'est à la fois une manière de valoriser le foncier agricole et en même temps d'insuffler un peu de dynamisme économique. »

<http://www.ladepeche.fr/article/2006/06/16/53192-eoliennes-de-l-or-en-barre.html>

## Document 4 : Tableau de statistiques des énergies renouvelables produites en 2009

Lieu	hydroélectricité	éolien	bois-énergie
Parc Naturel Régional	75 %	15 %	10 %

Source : INSEE

## Document 5 : Coût énergétique

Le prix de revient du kWh éolien est plus élevé que le prix de revient du kWh nucléaire ou gaz (environ 6 centimes d'Euro contre 3,7 pour le gaz et 3,5 pour le nucléaire en France). Mais pour l'instant le kWh éolien est subventionné en Europe

## Document 6 : Les vents dans le parc naturel du Haut-Languedoc

« Situé entre les vallées de l'Aude et du Rhône, l'Hérault est relativement protégé par des vents forts d'ouest et de nord (mistral). La Tramontane souffle sur tout le département, de manière plus intense dans la partie occidentale de l'Hérault. C'est un vent sec de nord-ouest très fréquent en hiver et au printemps, mais qu'on peut observer en toutes saisons. Le marin (sud-est) et le Grec (est), plus rares, sont des vents souvent très violents associés à des passages perturbés en méditerranée. Ils sont accompagnés d'un temps couvert et de pluies importantes. Le Mistral, orienté, nord-nord-est, ne touche guère que la bordure est du département. Il est moins violent que dans la vallée du Rhône mais très fréquent. »

## Document 7 : Informations du maire de la commune de Dio de Valquières, 25 mai 2005

Je vous rappelle que la location des terrains communaux pour l'installation des éoliennes rapportera à la commune 22 867 € par an, et à la Communauté des Communes une taxe professionnelle, pas encore fixée, mais qui devrait être d'au moins 76 000 € par an, et dont nous profiterons par des projets communautaires.

J'envisage, après en avoir parlé au conseil municipal du 15/04/2005, de profiter du Référendum du 29 mai 2005, pour consulter la population sur la destination de ces revenus.

Je propose d'en affecter 50 % au budget communal pour de futurs investissements, et 50 % à une réduction directe d'impôt ou de redevance. Je trouve normal qu'après nombres débats et divergences d'opinions sur l'installation de ce parc éolien, 50 % de cette manne financière permette une réduction des prélèvements obligatoires sur les familles.